

AIERG

*Association Intercommunale
pour l'Epuración Région
Grandson*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL MARDI 5 octobre 2021 à CHAMPAGNE

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

**Présidence :
Monsieur Serge Willenegger**

Dans sa séance du 5 octobre 2021,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

**sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

Décide :

**d'accepter le préavis 21/21, soit d'autoriser la compétence du Comité directeur
de l'AIERG d'engager des dépenses extrabudgétaires et sans préavis pour un montant de
CHF 10'000.- pour la législature 2021-2026.**

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

**sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

Décide :

d'accepter le préavis 22/21, soit le budget 2022 de l'AIERG, tel que présenté.

Approuvé par le comité de direction dans sa séance du 09.09.2021.

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 5 octobre 2021

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION REGION GRANDSON**

Le Président

la Secrétaire



Serge Willenegger



Virginie Lénart